

**Deuxième séance:
Discussion du rapport du Directeur Général**

**Lundi 14 Octobre : 15h30 le résumé de l'intervention par les
procès-verbalistes se trouve du Par. 14.1 au Par. 14.7 pages 29-30
Des Compte-rendus Analytiques**

Je remercie monsieur le Président de me donner la parole.

Je voudrais, à mon tour, féliciter le Directeur Général pour son rapport qui permet de constater une mise en œuvre importante des résolutions de la Conférence Générale, tant celles dont la responsabilité incombait au Secrétariat que celles dont la responsabilité incombait aux Etats membres.

Qu'il me soit permis de revenir sur cette heureuse initiative déjà approuvée par le Conseil Exécutif en Juin 1995, par laquelle le Directeur Général a songé à associer les Etats membres à la présentation du rapport sur la mise en œuvre des résolutions de la Conférence Générale. Il est vrai que cette première expérience révèle une insuffisance de la réaction des Etats membres en ce sens que sur 39 résolutions qui les concernaient, treize seulement ont suscité leurs réactions et commentaires d'une part, et, d'autre part, sur 184 Etats membres, 28 seulement ont fait parvenir leurs réponses au Directeur Général, après prorogation de la date-limite. Il est à souhaiter que cette situation s'améliore dès l'année prochaine, et par la suite, à travers une action permanente de maintien en éveil que le Secrétariat va devoir exercer sur les Etats membres, à travers les commissions nationales.

Je voudrais ajouter cependant, à la décharge des Etats membres, ceci qui explique peut-être mais ne justifie guère leur faible réaction à la demande du Secrétariat : Je pense en particulier aux Etats membres du groupe des pays en voie de développement ; je veux dire ceci : Les résolutions des diverses conférences générales concernent pratiquement tous les domaines couverts par les programmes nationaux de développement. Il

est vrai que les programmes d'ajustement structurel (P.A.S) ont récemment conduit à la suspension des plans quinquennaux de développement. Mais là où ces plans existent, leur durée ne cadre pas nécessairement avec la programmation résultant des conférences générales de l'Unesco. Qu'il s'agisse des plans d'alphabétisation des adultes, de l'éducation des jeunes filles ou qu'il s'agisse de la libération de la femme, l'évaluation des progrès réalisés doit avoir du mal à se caser dans la mise en œuvre d'une résolution de la Conférence Générale de l'Unesco, de préférence à l'exécution d'un programme national tel que défini par les instances nationales. C'est dans ce même ordre d'idées que j'approuve l'orientation annoncée dans le sens de reconsidérer la périodicité de certaines conférences, telle la conférence du Bureau International de l'Education à Genève. Il faut privilégier la nécessité de mettre effectivement en œuvre les résolutions et décisions qui sont prises et éviter en effet, l'accumulation et la redondance des mesures qui finissent par perdre toute pertinence.

D'un autre côté, l'énumération d'un certain nombre d'activités tels les séminaires et les colloques, les campagnes d'alphabétisation, le vote des lois par les assemblées nationales, tout en étant des repères objectifs dans l'évaluation des progrès réalisés, ne garantit nullement l'effectivité des transformations recherchées. Et quand, s'agissant de la résolution concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, le rapport indique que " les quelques difficultés mentionnées (par les Etats membres) sont d'ordre socio-économique, en particulier en ce qui concerne la scolarisation des jeunes filles (force des valeurs patriarcales..) ", il semble sous-estimer le bloc de résistance aux transformations recherchées et qui s'appelle précisément la force des mentalités dominantes.

Quant à la résolution relative à la Décennie mondiale du développement culturel, elle pourrait être l'exemple-type de ces résolutions que les Etats,

notamment ceux en voie de développement, auraient du mal à dissocier des programmes gouvernementaux à la recherche de leur financement. Je me réjouis en particulier de l'initiative du Directeur Général ayant consisté à nous présenter un rapport distinct sur la mise en œuvre des projets visant les quatre groupes prioritaires (les femmes, la jeunesse, les pays les moins avancés (P.M.A.)et l'Afrique).Le rappel, pour chaque projet, de sa durée, de son budget, de sa couverture géographique et de ses objectifs, entre autres indications, présente un indiscutable intérêt pour le suivi de ces projets ainsi que l'évaluation qui doit en être faite à chaque étape de sa réalisation. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner une fois de plus l'intérêt que porte mon pays le Cameroun au projet n°8 concernant les villages solaires en Afrique et en particulier au projet pilote de village solaire à Ngaoundéré. C'est de la même manière que je me réjouis de ce que le projet n° 28, le dialogue interculturel au quotidien dont l'exécution incombe à la Division de la Coopération culturelle internationale, de la préservation et de l'enrichissement des identités culturelles, voit son début de réalisation se situer à Yaoundé, dans le cadre de quatre ateliers prévus dans quatre sous-régions dont l'Afrique Centrale, l'Afrique Australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest. C'est avec plaisir que Yaoundé va accueillir, dans le cadre du bureau régional, le premier des quatre ateliers en Novembre prochain.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques réflexions que j'ai estimé devoir faire à l'occasion de la présentation du rapport du Directeur Général sur l'exécution du programme adopté par la Conférence Générale.

Je vous remercie.